

TRAVAUX REGLEMENTES POUR JEUNES MINEURS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

3 – NOTICE D'UTILISATION DES FORMULAIRES

3.1 - Remplir le formulaire de demande de dérogation

3.2 - Remplir le formulaire d'informations jeunes

3.3 - Aide aux gérants des PME-TPE

Annexe : Exemple de formulaires remplis

3.1 – Remplir le formulaire de ‘demande de dérogation’

Cette demande de dérogation collective, renouvelable tous les 3 ans, est indépendante de l’information annuelle obligatoire pour les jeunes accueillis en formation professionnelle.

Précisions sur certains champs à renseigner

Page 1/4



Date d’autorisation :

- cf. date du courrier de la dernière décision d’autorisation accordée par l’inspecteur du travail, ou
- en absence de réponse suite à la dernière demande de dérogation auprès de l’inspecteur du travail, la date d’autorisation est la date de dépôt* de la demande de dérogation à laquelle il faut ajouter 2 mois.

* : accusé de réception de LRAR, récépissé de dépôt de dossier, mail daté d’accusé de réception...



Demande de dérogation pour filière ou atelier :

Pour les grands établissements de formation et les grandes entreprises, il est conseillé d’établir une demande de dérogation par filière de métiers ou par atelier.

Exemples : Filière bois, métiers de bouche, métallerie, BTP..., ou Atelier fonderie, maçonnerie, peinture...

Page 2/4



Pour remplir le tableau d’informations relatives aux travaux réglementés :

- a) **Recenser tous les travaux et leurs conditions de réalisation** en cohérence avec les résultats d’évaluation des risques de l’établissement / entreprise qui pourraient être confiés aux jeunes mineurs (apprenti, stagiaire, jeune en FP, jeune en contrat de professionnalisation, jeune en FP dans les Ets sociaux ou médico-sociaux) accueillis dans des lieux de formation connus et s’inscrivant dans le cadre de leur formation professionnelle.
- b) Comparer les travaux recensés avec la ‘Liste des travaux interdits et règlementés’, autre document téléchargeable. **En déduire selon la nature des travaux, leurs lieux d’exécution et l’exposition aux risques, s’il s’agit de travaux*** :

- **interdits** (aucune dérogation possible),**
- **règlementés soumis à demande de dérogation,**
- **autorisés (pas besoin de demande de dérogation).**

* : les travaux recensés ne figurant pas parmi les travaux interdits ou règlementés sont de fait autorisés et ne sont pas visés par la demande de dérogation.

** : possibilité pour quelques travaux interdits de les transformer en travaux règlementés ou autorisés sous certaines conditions.

- c) **Indiquer dans le tableau :**

- les lieux de formation connus au moment de la demande de dérogation,
- l’intitulé des formations professionnelles ou les métiers en toutes lettres
- la qualité et les fonctions des personnes encadrant les jeunes mineurs pendant l’exécution des travaux règlementés.



Pour remplir les tableaux précisant la nature des travaux et leur exposition aux risques :

La nature des travaux permet d'apprécier l'exposition aux risques tant par le demandeur de l'autorisation à la dérogation aux travaux réglementés que par l'inspecteur du travail.

Il n'est pas utile de détailler toutes les opérations possibles relatives aux travaux. L'emploi d'un vocabulaire compréhensible pour tous doit être privilégié.

Exemples de nature de travaux : usinage, coupe, perçage, soudage, nettoyage, changement d'outils, maintenance, dépannage, inspection visuelle, manipulation, montage....



Liste des équipements de travail* nécessaires aux formations professionnelles :

* : Définition → L. 4311-2 : Les équipements de travail sont les machines, appareils, outils, engins, matériels et installations.

Certains équipements de travail conformes* peuvent encore présenter des risques impossibles à supprimer techniquement, en raison de leur process dangereux ou lors de leur utilisation normale.

* : Ce type d'équipements de travail permettant la réalisation de travaux réglementés dans le cadre de la formation professionnelle sont les seuls à déclarer pour la demande de dérogation. La fourniture de la liste de toutes les machines d'un lieu de formation n'est pas demandée.

Rappel : l'utilisation d'équipements de travail non-conformes est interdite (L. 4321-2) autant pour les jeunes mineurs en formation professionnelle que pour les travailleurs adultes.

Inscrire dans cette liste d'équipements de travail uniquement :

- a) les équipements de travail selon D.4153-28
- machines relevant de l'article R. 4313-78 (voir 'Liste des travaux interdits et réglementés' - Textes de référence), réputées dangereuses machines bois, machines pour former les métaux à froid, machines à injection, pont élévateur... ;
 - machines comportant des éléments mobiles* concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement ;
 - machines agricoles dangereuses**.

* : outil coupant, tranchant, abrasif et élément en mouvement susceptibles de happer, entraîner, écraser. L'appréciation de la dangerosité se fera selon vitesse, puissance, taille des éléments mobiles et de la gravité des blessures en cas de contact. Par exemple, inutile d'inscrire une tondeuse pour chiens.

** : machines agricoles cités dans la fiche 9 de la Circulaire n°11 du 23 oct 2013

- b) les équipements de travail concernés par les travaux réglementés des articles D. 4153-21, 22, 27, 29, 31 & 33 du code du travail.
- appareils générant des rayonnements ionisants dans l'environnement de travail du jeune ;
 - appareils produisant des rayonnements optiques artificiels ;
 - équipements de travail mobiles automoteurs et équipements de travail servant au levage ;
 - machines en maintenance non arrêtées ;
 - échafaudage à montage de sécurité ;
 - appareils sous pression.

3.2 – Remplir le formulaire ‘informations jeunes’

Cette information à transmettre à l’inspecteur du travail est à effectuer dans les huit jours à compter de l’affectation des jeunes aux travaux règlementés.

Précisions sur certains champs à renseigner

Page 1/2



Fréquence de transmission des informations relatives à chaque jeune à l’inspecteur du travail

- **l’Information initiale** : lors du premier accueil de chaque jeune dans l’établissement ou dans l’entreprise, à chaque rentrée/session pour un groupe de jeunes effectuant la même formation professionnelle.
- **l’Actualisation** : lors de nouveaux jeunes accueillis ou à l’occasion d’une modification d’informations relatives aux jeunes (durée de stage, renouvellement avis d’aptitude médical ...)

Pour l’information initiale ou l’actualisation, si l’autorisation à la demande de dérogation était accordée à une filière ou à un atelier, utiliser un formulaire ‘informations jeunes’ distinct pour les jeunes accueillis par filière ou par atelier. De même que les jeunes effectuant la même formation professionnelle, cas dans les lycées et les CFA, peuvent être regroupés dans une seule liste.

A chaque transmission de ce formulaire ‘informations jeunes’ à l’inspecteur du travail, l’ensemble des jeunes mineurs accueillis dans un établissement de formation ou dans une entreprise effectuant des travaux règlementés dans des lieux connus doit figurer dans la liste.



Date d’autorisation :

- cf. date du courrier de la dernière décision d’autorisation accordée par l’inspecteur du travail, ou
- en absence de réponse suite à la dernière demande de dérogation auprès de l’inspecteur du travail, la date d’autorisation est la date de dépôt* de la demande de dérogation à laquelle il faut ajouter 2 mois.

* : accusé de réception de LRAR, récépissé de dépôt de dossier, mail daté d’accusé de réception...

Page 2/2



Avis médical d’aptitude :

Il suffit de reporter la date d’avis d’aptitude du médecin compétent dans le tableau.

L’avis médical annuel d’aptitude doit être tenu à la disposition de l’inspecteur du travail en cas de contrôle.



Formation Professionnelle suivie :

- **Nom du diplôme** → exemples : CAP, BAC PRO, BTS, titre reconnu par le RNCP, formation qualifiante, activités dans un établissement social ou médico-social

ou

- **Métiers** → mécanicien, pâtissier, carreleur, paysagiste, bûcheron, exploitant agricole...



Etablissement de formation professionnelle ou entreprise :

Lorsque l’information est connue, indiquer le nom et la localisation de l’entreprise ou de l’établissement de formation d’où le jeune vient.



Durée de la formation professionnelle :

- **Année scolaire** : Pour les établissements de formation (lycée professionnel/technologique/agricole & CFA)

ou

- **Période de formation professionnelle** : un jeune mineur peut au cours d’une période de 12 mois effectuer plusieurs périodes de formation (stages...) dans le même établissement, durée de séjour...

3.3 – Aide aux Gérants des PME-TPE

Assistance à l'identification des travaux règlementés

- Vous êtes sur le point d'accueillir un stagiaire ou un apprenti. Cette démarche volontaire est un remarquable gage de transmission de savoir et de compétences qui caractérisent votre professionnalisme.
- Le jeune que vous souhaitez former est mineur. Les activités à confier au jeune, font peut-être partie des travaux règlementés soumis à une demande de dérogation auprès de l'inspection du travail.
- Il vous appartient donc de renseigner le formulaire de demande de dérogation en vue d'accueillir des jeunes mineurs dans votre entreprise.
Pour vous permettre de mener à bien cette tâche, il est important de vous faire assister par des personnes compétentes.
- Si le tuteur (ou vous-même), que vous avez désigné au sein de votre entreprise pour accueillir ces nouveaux, a suivi une formation sur la prévention des risques professionnels, le premier réflexe sera de le solliciter pour vous aider à analyser les situations de travail.
- Si le tuteur (ou vous-même) n'a pas suivi une telle formation, un module de formation spécifique, intégrant le socle d'exigences élaboré par le réseau Assurance Maladie Risques Professionnel, et reconnu par les partenaires sociaux en région, peut lui être dispensé. Vous pouvez même, sous condition, bénéficier d'une aide financière* pour cette formation. Vos organisations professionnelles pourront vous renseigner à ce sujet.
- A défaut, si les compétences disponibles en interne ne vous permettent pas d'assumer tout ou partie de ce travail d'analyse, vous trouverez ces compétences en vous adressant au service pluridisciplinaire de votre Service interentreprises de Santé au Travail, ou en faisant appel à un Intervenant en Prévention des Risques Professionnels. La DIRECCTE/DIECCTE, la Carsat, la MSA, les CAAA de votre région ou les CGSS des DOM pourront vous apporter tout renseignement complémentaire.

* Aide Financière Simplifiée (AFS) : Se reporter au site internet de la Carsat de votre région.

EXEMPLE DE FORMULAIRES REMPLIS

- Renouvellement de demande de dérogation par une entreprise
- Informations jeunes par une entreprise

Demande d'Autorisation de Dérogation aux Travaux Règlementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle (FP) R. 4153-41 et suivants du code du travail

Demande initiale

Renouvellement tous les 3 ans

Date de la dernière autorisation : 28 février 2014

La demande de renouvellement de l'autorisation de déroger est adressée, par tout moyen conférant date certaine, trois mois avant la date d'expiration de la décision d'autorisation de déroger en cours. R. 4153-44

SECTEUR D'ACTIVITE – code APE : 2562B

SIRET : 111 222 333 45678

TYPE DE DEMANDEUR : lycée professionnel/techno/agricole CFA entreprise
 organisme FP Ets social/médico-social Ets DPJJ

Si structure importante, préciser :

 Pour les entreprises, l'atelier concerné :

 Pour les établissements de formation, la filière concernée :

NOM D'ETABLISSEMENT/ENTREPRISE : TOP MECANIQUE & MAINTENANCE

Adresse : 24, rue des Outils

Code postal : 88 888

Ville : FLEUR DES BOIS

Adresse courriel : top_meca@youhou.fr

Tél : Fax :

DEMANDE DE DEROGATION DE L'EMPLOYEUR OU DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Je soussigné(e), **Gérard TOURNEVIS**, sollicite par la présente l'autorisation de déroger aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle.

Vous trouverez en page 2 :

- Les travaux pour lesquels cette autorisation est demandée,
- Les lieux de formations connus,
- Les formations professionnelles ou métiers concernés,
- Les qualités et fonctions des personnes chargées d'encadrer les jeunes pendant ces travaux.

Le détail des travaux concernés par la demande figure en pages 3 et 4.

J'atteste avoir procédé à l'évaluation des risques* pour la santé et la sécurité des travailleurs et mis en œuvre les actions de prévention dans mon établissement. Les travaux seront réalisés dans le respect des règles de santé et de sécurité prévues par le code du travail. L. 4121-1, L. 4121-3 et R. 4153-40 du code du travail.

Fait à **FLEUR DES BOIS** le **5 novembre 2016** SIGNATURE, QUALITE DU DEMANDEUR & CACHET :

G.Tournevis
Gérant

* : consignés dans le document unique d'évaluation des risques

Transmission de cette demande à l'inspection du travail par tous moyens permettant d'établir la date de réception (Article R. 4153-41 du code du travail)

A défaut de réponse au plus tard 2 mois après la date de réception de la demande complète auprès de l'inspection du travail, l'autorisation dérogation est acquise. (Article R. 4153-42 et R. 4153-43 du code du travail)

Inspecteur du travail territorialement compétent

Unité Territoriale du XXXX :

Unité Territoriale du YYYY :

	Source du risque	Travaux réglementés soumis à la demande de dérogation	Lieux de formation connus		
			Locaux de l'établissement /entreprise	Chantier Extérieur **	Si autres locaux différents de ceux de l'établissement / entreprise, préciser l'adresse
1	Activité	D. 4153-17 - travaux impliquant la préparation, l'emploi, la manipulation ou l'exposition à des agents chimiques dangereux définis aux articles R. 4412-3 et R. 4412-60	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :
2	Activité	D. 4153-18* - opérations susceptibles de générer une exposition à un niveau d'empoussièremment de fibres d'amiante de niveau 1 ou 2 tel que défini à l'article R. 4412-98.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> : caserne du 'Coin', rue des poilus – 88 888 Fleur des bois
3	Equipement de travail	D. 4153-21* - travaux les exposant aux rayonnements ionisants requérant un classement en catégorie B au sens de l'article R. 4451-46	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :
4	Equipement de travail	D4153-22* - travaux susceptibles de les exposer à des rayonnements optiques artificiels et pour lesquels les résultats de l'évaluation des risques mettent en évidence la moindre possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition définies aux articles R. 4452-5 et R. 4452-6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :
5	Milieu de travail	D. 4153-23 - interventions en milieu hyperbare au sens de l'article R4461-1, classe I, II, III	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :
6	Equipement de travail	D. 4153-27 - conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :
7	Equipement de travail	D. 4153-28 - travaux impliquant l'utilisation ou l'entretien : « 1° des machines mentionnées à l'article R. 4313-78, quelle que soit la date de mise en service ; « 2° des machines comportant des éléments mobiles concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent pas être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> : caserne du 'Coin', rue des poilus – 88 888 Fleur des bois
8	Equipement de travail	D. 4153-29 - travaux de maintenance lorsque ceux-ci ne peuvent être effectués à l'arrêt, sans possibilité de remise en marche inopinée des transmissions, mécanismes et équipements de travail en cause	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> : usine 'miam', ZI des abeilles 88 892 Joli Jardin
9	Equipement de travail	D. 4153-31 - montage et démontage d'échafaudages	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :
10	Equipement de travail	D. 4153-33 - travaux impliquant les opérations de manipulation, de surveillance, de contrôle et d'intervention sur des appareils à pression soumis à suivi en service en application de l'article L.557-28 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :
11	Milieu de travail	D. 4153-34 - 1° à la visite, l'entretien et le nettoyage de l'intérieur des cuves, citernes, bassins, réservoirs; 2° à des travaux impliquant les opérations dans un milieu confiné notamment dans les puits, conduites de gaz, canaux de fumée, égouts, fosses et galeries.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :
12	Activité	D. 4153-35 - travaux de coulée de verre ou de métaux en fusion et de les admettre de manière habituelle dans les locaux affectés à ces travaux.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :

Intitulé des formations professionnelles ou des métiers concernés par les travaux réglementés	Qualité ou fonction personnes encadrant les jeunes pendant l'exécution des travaux réglementés
Chimiste, Chaudronnier, CAP Maintenance Serrurier	Tech Chimiste Chef mécanique, Resp. chantier & dépannage extérieur

* : soumis à valeur limite d'exposition (VLEP) ; ** : agricole, forestier, BTP, tout site extérieur pour un travail temporaire...

Si votre liste est plus longue que prévue ci-dessous, la reporter sur une photocopie à annexer à la demande de dérogation

Equipements de travail concernés par la demande (c'est-à-dire visés par la réglementation rappelée en page 2)					
	Nature des travaux nécessaires aux formations professionnelles indiquées en page 2	Nom ¹ des équipements de travail	Informations sur la plaque signalétique de chaque équipement de travail		Observations
			Marque, type, n° de série	Année de fabrication	
1	Coulée, nettoyage	Four de fusion	CHADEVANT, NP255, 20130002	1998	1200°C
2	Soudure	Poste à souder	COLLETOUTBIEN, WT423, 12789	2006	
3	Manipulation automatisée	Cuve de trempage	Fabrication interne	2008	
4	Transport et levage pièces lourdes	Chariot élévateur	LEVEHO, RL09, 397234	2010	à gaz
5	Levage local	Gerbeur électrique pour chantier	MAOUSSE, PB00A2,	2009	
6	Tronçonnage barre métallique	Disqueuse lame résine synthétique 35 cm	COUPCOUP, BIEN08, xxxx (effacé)		à essence
7	Maintenance ligne en marche	Ligne fabrication SPAGHETTI	LONGUEPATE, LL02,	2000	
8	Changement rivets charpente métallique	Echafaudage	SPIDER, PA193, 22267	2011	à montage de sécurité
9	Entretien matériel	Bouteille gaz butane pour chariot	GAZPAR	2008	
10	Découpe structure métallique	Bouteilles acétylène + oxygène	CRAMTOUT		sur chantier
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					

¹ Exemples : presse plieuse, pont élévateur pour véhicules, rotobroyeur...

Si votre liste est plus longue que prévue ci-dessous, la reporter sur une photocopie à annexer à la demande de dérogation

Interventions en milieu de travail hyperbare D. 4153-23

	Nature des interventions nécessaires aux formations professionnelles indiquées en page 2	Type de milieu hyperbare, valeur de pression (hectopascals) & durée des interventions (h)	Observations
1			
2			

Travaux en milieu de travail confiné ou cuves, réservoirs D. 4153-34

	Nature des travaux nécessaires aux formations professionnelles indiquées en page 2	Type de milieu confiné ou cuves & durée des interventions (h)	Observations
1	Pose gaine ventilation	Réseau souterrain ville – 5h	Risque biologique à vérifier
2	Soudure gaine ventilation	Réseau souterrain ville – 3h	Risque biologique à vérifier

Activités impliquant l'exposition à des agents chimiques dangereux (ACD, cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) D. 4153-17

	Nature des travaux nécessaires aux formations professionnelles indiquées en page 2	Nom des ACD & Marque ou Distributeur*	Observations
1	Nettoyage pièces	Acétone - TUMOIFORT	VLEP= 1210 mg/m ³ dans l'air
2	Traitement de surface par trempage	Chrome VI – classé CMR 1A - BRIYETOUT	VLEP = 0,001 mg/m ³ dans l'air
3	Soudure gaine ventilation	Fumée de soudage CMR	Toxicité liée au fil de soudure
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

* : Information disponible sur l'étiquette du contenant ou sur la fiche de données sécurité (FDS) + existence de VLEP réglementaire

Activités impliquant l'exposition à l'amiante D. 4153-18

	Nature des opérations nécessaires aux formations professionnelles indiquées en page 2	Type de matériau amianté*	Niveau d'empoussièrement prévu (fibres/litre)	Observations
1	Perçage	Vieux murs béton hydrofuge	inconnu	Infos selon DTA (dossier technique amiante)
2	Montage charpente dans locaux désamiantés		< 100 f./l	Port masque FFP3 + humidification si nécessaire
3				
4				
5				

* : calorifugeage, fibrociment, béton hydrofuge, garniture de freins amiantés...

Informations obligatoires de chaque jeune âgé d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle (FP) accueillis dans l'entreprise ou l'établissement R. 4153-47 & 48 du code du travail

Information initiale

Actualisation des informations sur la liste des jeunes

SECTEUR D'ACTIVITE – code APE : **2562B**

SIRET : **111 222 333 45678**

TYPE D'ETABLISSEMENT : lycée professionnel/techno/agricole CFA entreprise
 organisme FP Ets social/médico-social Ets DPJJ

NOM D'ETABLISSEMENT/ENTREPRISE : **TOP MECANIQUE & MAINTENANCE**

Adresse : **24, rue des Outils**

Code postal : **88 888**

Ville : **FLEUR DES BOIS**

Adresse courriel : top_meca@youhou.fr

Tél : Fax :

TRANSMISSION D'INFORMATIONS RELATIVES AUX JEUNES* PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT OU L'EMPLOYEUR

Je vous informe de l'accueil dans mon établissement des jeunes mineurs listés en page 2 comprenant les renseignements suivants :

- nom, prénom et date de naissance de chaque jeune,
- date d'avis médical d'aptitude** établi par le médecin du travail ou médecin chargé du suivi médical pour effectuer les travaux réglementés et autorisés nécessaires à la formation professionnelle,
- formation professionnelle suivie (nom de diplôme ou métier) et durée,
- nom et localisation de l'entreprise ou de l'établissement de formation d'où le jeune vient,
- lieux de formation connus,
- date d'information et de formation à la sécurité aux jeunes,
- nom et prénom, qualité ou fonction des personnes compétentes chargées d'encadrer les jeunes pendant l'exécution des travaux réglementés.

En application de l'article R. 4153-41 du code du travail, mon établissement possède l'autorisation de déroger aux travaux réglementés nécessaires à la formation professionnelle des présents mineurs, accordée par l'inspecteur du travail :

M/Mme **LALOA** , date de la dernière autorisation **28/02/2014**.

Si structure importante*** :

Pour les entreprises, l'atelier concerné :

Pour les établissements de formation, la filière concernée :

Fait à **FLEUR DES BOIS** le **3 mars 2014**

SIGNATURE, QUALITE DU DEMANDEUR & CACHET :

G. Tournevis
Gérant

* le tableau en page 2 doit être représentatif de l'ensemble des jeunes travailleurs mineurs présents dans l'établissement (par classe/filière) ou dans l'entreprise (par atelier)

** avis médical annuel d'aptitude à tenir à disposition de l'inspecteur du travail en cas de contrôle

*** uniquement si la demande de dérogation spécifiait la filière ou l'atelier concerné

Transmission des informations à l'inspection du travail dans un délai de 8 jours à compter de l'affectation aux travaux réglementés

Observations en cas d'inadéquation entre la dérogation accordée et le(s) jeune(s)

Inspecteur du travail territorialement compétent

	Mineurs affectés aux travaux réglementés		Avis médical d'aptitude				Formation professionnelle suivie	Etablissement de formation professionnelle ou entreprise d'où le jeune vient	Durée	Lieux de formation connus			Formation à la sécurité	Personne(s) chargée(s) de l'encadrement des travaux réglementés
	NOM & Prénom	Date de naissance	Date de l'avis médical	Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Nom du diplôme ou du métier préparé	- Pour lycée, CFA, organisme de FP : → nom de l'entreprise + Ville - Pour l'entreprise : → nom du lycée, CFA, org. FP+Ville	Année scolaire ou période(s) de formation	Locaux Ets/ entreprise	Autres locaux	Chantier extérieur **	Date formation	Nom & Prénom + Qualité ou Fonction
1	MOTIVE Jeune	26/09/1998	10/02/14	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BAC PRO Chaudronnerie	Lycée EIFFEL Fleur d'à côté	10 au 21 mars 2014	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	11 mars 2014	GYVER Marc Resp chant.dép. ext
2	PILOU Alain	02/15/1999	02/03/14	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CAP Maintenance	CFA compagnon La Ciotat	2014 à 2016	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1 ^{er} mars 2014	GYVER Marc Resp chant.dép. ext
3				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
4				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
5				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
6				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
7				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
8				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
9				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
10				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
11				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
12				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
13				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
14				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
15				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
16				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
17				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
18				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
19				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
20				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
21				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
22				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
23				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
24				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
25				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

* : agricole, forestier, BTP, tout site extérieur pour un travail temporaire...